



HAL
open science

Langage éprouvé et souci du mot juste : droit, littérature et élevage industriel

Anne Simon

► **To cite this version:**

Anne Simon. Langage éprouvé et souci du mot juste : droit, littérature et élevage industriel . Grief: Revue sur les mondes du droit, 2018, Numéro 5 sur l'animal, 5, pp.141-153. 10.3917/grief.181.0141 . halshs-01938319

HAL Id: halshs-01938319

<https://shs.hal.science/halshs-01938319>

Submitted on 8 Dec 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le langage éprouvé

Droit, littérature et élevage industriel

par Anne Simon

Parce qu'elles actualisent la langue selon des modes complexes et qu'elles procèdent à une entreprise permanente de dénomination/renomination, les œuvres littéraires font travailler et dérapier les notions que les courants dominants de la philosophie occidentale ont érigées en abstractions construites à partir de traits essentiels. L'accident, l'attribut, la rencontre, l'expérience, l'aléatoire, ce que Roland Barthes nommait le *punctum* – « ce qui point » – singularisent en effet le déroulement des grandes lois sociales, physiques et cosmiques. C'est, dès lors, à la restitution de ces modes particuliers de donation de la vie, qu'elle soit celle des humains ou celle des animaux, que s'attachent nombre d'écrivains. Sur ce plan, les Codes juridiques se situent à l'intersection de la philosophie et de la littérature, puisque leurs dispositions ont pour fonction de s'appliquer à la vie commune, de donner un cadre général auquel référer toute situation problématique, bref de naviguer entre la définition et la pratique. Le droit conjoint une vision universelle de la nature et de la société – peu importe que cet universel soit sciemment conçu comme valant à une époque donnée, puisque ce qui compte est le principe sous-jacent d'une justice égale pour tous – et une expérience (délictueuse, criminelle, etc.) qui constitue un choc et un ébranlement de cette vision même : appliquer la loi consiste à actualiser et à contextualiser la définition pour la rendre opérante. Philosophie, littérature et droit ont donc en commun, selon des modalités différentes, le travail du langage.

On comprend qu'il soit particulièrement intéressant, pour analyser un sujet tel que l'animal, de se plonger dans un dictionnaire historique de la langue qui déploie l'évolution sur le long terme du lexique le désignant, dans les œuvres littéraires qui en déconstruisent les implicites, ou dans les Codes qui le définissent. On entend souvent que le Code rural

et de la pêche maritime dès 1976 (article L. 214-1 sur l'animal comme « être sensible » ayant des besoins liés aux caractéristiques de son « espèce »), suivi par le Code pénal en 1999 (article 521-1 sur l'interdiction de « sévices graves ») ont eu des années d'avance sur l'article 515-14 du Code civil qui, en 2015, définit les « animaux » comme des « êtres vivants doués de sensibilité ». Encore faut-il prendre en compte les finalités de ces différents Codes, le Code pénal traitant du sort des animaux domestiques et le Code civil réglant notamment les questions de patrimoine (et donc celle des animaux comme « biens meubles », à savoir mobiles)¹ – le Code civil de 2015 n'ajoute donc rien aux autres Codes. Je ne chercherai pas dans le cadre de cette contribution à déplier la notion de « sensibilité », très différemment interprétable et qui, tout en renvoyant à la capacité des animaux à souffrir, peut aussi être une façon négative ou soustractive d'instituer ce qu'est un animal. Le grand public confond ainsi fréquemment un certain type d'animalité (celle des bêtes de rente ou des bêtes domestiques et familières, plus que celle des poissons ou des mollusques que l'on pêche) avec l'animalité en général. Sans même évoquer le cas des vivants interrègnes (les « règnes » étant une classification culturelle occidentale démentie par l'existence têtue des éponges, des coraux et des champignons) ou des plantes, que nous sommes de plus en plus nombreux à estimer « sensibles² », on peut se demander quels animaux sont, par-delà les Codes, concernés par le statut d'être sensible. Le chimpanzé ? L'acarien ? Le rat ? Le concombre de mer ? L'éléphant ? Le frelon asiatique ? Le hareng ? Le cafard ? Corine Pelluchon établit ainsi, pour aborder la question des droits, une distinction entre un animal « sentient », qui « ressent des émotions, la joie, la peine ou la peur, de manière subjective », qui est « un soi vulnérable, un être individué, qui vit sa vie à la première personne³ », et un animal « sensible », vitalement réactif à des sollicitations agressives, mais moins individué. La valeur culturellement et historiquement située du sujet autonome comme valeur à privilégier, en rapprochant certains animaux de nous au détriment d'autres, promeut une reconduction de la surestimation du semblable et du comparable à l'humain sur le différent voire l'hétérogène (comme les créatures souterraines⁴ ou celles des profondeurs abyssales), mais là encore, ce n'est pas sur ce biais, qui peut d'ailleurs être justifié, que je m'attarderai.

Si l'on remonte seulement au XIX^e siècle et à la révolution industrielle, on constate que les écrivains n'ont pas attendu la réforme du Code civil de 2015 pour dénoncer une maltraitance animale plus ou moins publique selon les cas. Que la littérature – et pas seulement la littérature engagée – ait affaire avec le droit n'est pas surprenant, puisque les écrivains sont entés sur le social et le politique, même (et surtout) lorsqu'ils s'envisagent hors sol et hors histoire. Ils sont, dès lors, amenés non seulement à répercuter des débats et des enjeux de droit – parfois par simple imprégnation

sociale –, mais aussi à les déplacer, à les reformuler, à en soulever l'importance ou en relever les présupposés. C'est à ces propositions que je tenterai de répondre, à partir d'un exemple très particulier, celui du traitement littéraire, en Europe et aux États-Unis, de l'élevage industriel, de l'abattoir ou du traitement massif des carcasses. De fait, dès le début de la révolution industrielle, les textes littéraires rendent compte de l'objectalisation des animaux et de la machinisation du travail des humains, qui s'accompagnent l'une l'autre de façon structurelle.

J'examinerai tout d'abord, d'un point de vue historique et zoopoétique⁵, comment, appelés par la violence du réel, des lieux communs – au sens neutre et rhétorique du terme – se mettent rapidement en place, pour donner le jour à ce qui peut aujourd'hui s'apparenter à un genre littéraire à part entière, celui du récit de fiction agroalimentaire. Il peut sembler étonnant qu'une telle thématique, non seulement antipoétique mais surtout apoétique, ait pu trouver un terreau aussi fertile au sein de la littérature, au point d'être désormais en France systématiquement représentée à chaque rentrée littéraire. Or c'est précisément parce que la pertinence du langage est en jeu, à un niveau mortifère, que la littérature s'est logiquement emparée de cette thématique. Travaillant à une qualification juridique précise, le droit se soucie de définir le mot *juste* pour pouvoir se déployer dans un cadre stable autorisant des interprétations contextuelles mais non antagonistes à la lettre du texte. À l'inverse, les nomenclatures et les discours, au sens foucauldien du terme, de la filière agroalimentaire produisent du « bruit » et parasitent le sens des mots, provoquant *conjointement* un dévoiement de la notion de vivant et un dévoiement de la vie du langage : c'est cette mise à l'épreuve démultipliée qui interpelle la littérature.

Arrière-plans politiques et sociaux : engagements individuels et collectifs

Théophile Gautier jouait les bravaches en 1838 en publiant dans *La Presse* un article esthétisant décrivant les scènes sanglantes et puantes auxquelles il se trouve confronté en traversant les « barrières » de Paris pour, dans une « excursion ultra-pittoresque et romantique », se rendre au clos d'équarrissage de Montfaucon. Mode de défense protecteur, le poète joue l'ironie en se plaçant dans la peau d'un critique de salon d'art, attentif à la « débauche de couleur espagnole et flamande⁶ » qu'il repère sur les charognes en cours de dépouillement. Cet affichage faussement cynique, sous-tendu par une fascination pour un monde humain et animal perçu comme sidérant et effarant, reste exceptionnel. Plus généralement, du XIX^e siècle jusqu'au début du troisième millénaire, le lien effectué entre droits et devoirs humains, souffrance animale et littérature, est

majoritairement le fait d'auteurs reconnus pour leur humanisme et leur engagement dans l'amélioration du sort du « peuple », pour reprendre le titre du livre de Jules Michelet, et qui envisagent les animaux comme des « frères inférieurs ». C'est cet humanisme et cette philanthropie qui conduisent Schœlcher, Michelet, Hugo, Larousse, Clemenceau, Maupassant, Zola ou Renouvier à récuser la démesure humaine sur les bêtes, Pergaud et Comte à dénoncer la vivisection⁷.

Nombre de ces auteurs s'impliquent individuellement dans la dénonciation d'une domestication désarticulée de son rapport originaire à la *domus* – au foyer partagé, à la maisonnée élargie. Ils envisagent cette domestication moins pour elle-même que de façon transversale à une autre cause – morale notamment – ou comme symptôme d'un délitement général de la société. Léon Tolstoï, ainsi, dans *Plaisirs cruels* (1895), analyse la déchristianisation de l'homme à partir de cas divers, quoiqu'homogènes selon lui, comme la consommation de viande, la guerre, la violence inhérente aux abattoirs de Tula ou la chasse. Alfred Döblin, dans *Berlin Alexanderplatz* (1929), relate l'errance de Biberkopf qui le mène jusqu'aux abattoirs de Berlin : des scènes d'une insupportable cruauté – pensons au *cruor* qui renvoie en latin au sang versé, le terme *sanguis* étant réservé au sang de la vie – sont mises en relation, d'une part avec le livre de Job, et d'autre part avec le dysfonctionnement structurel d'une Allemagne en crise à tous les niveaux. Pierre Gascar ou Isabelle Sorente rencontrent l'animalité souffrante à travers un amour du vivant universel, reliant hommes et bêtes, sans qu'ils s'avèrent directement militants de la cause animale.

Des auteurs, quant à eux engagés à un niveau collectif, rencontrent la question animale en passant par la dénonciation de la violence sociale. Upton Sinclair commence ainsi *La Jungle* (1906) par des descriptions d'une crudité ayant marqué son temps, qui retracent le sort infligé aux bêtes dans les abattoirs de Chicago ; mais il recentre très rapidement son propos sur la souffrance des travailleurs broyés par une mécanique impitoyable. Léon Bonneff place en incipit d'*Aubervilliers* (terminé en 1914) la maltraitance d'un cheval qui finit par agoniser sous les coups de son charretier ; cette scène devenue archétypale en littérature comme en philosophie (le cheval de Bonneff est le frère de celui qui bouleversa Nietzsche une petite quinzaine d'années plus tôt) est en réalité un pré-texte destiné à conduire le lecteur vers le « clos d'équarrissage⁸ ». Sinclair et Bonneff sont visiblement sensibles à la souffrance des bêtes ; cependant, en militants socialistes et syndicalistes, ils cherchent avant tout à mettre en relief l'injustice sociale qui touche le sous-prolétariat des filières de l'agroalimentaire et, pour le second, de la salubrité publique. Si Sinclair imagine, à la fin de son roman, un immense kolkhoze végétarien dans la lignée des thèses de refonte agricole de Pierre Kropotkine, ce n'est pas pour rallier les défenseurs de droits pour les animaux, mais parce que la « suralimentation »,

notamment carnée, est néfaste pour l'homme, et parce que la « viande [...] est plus difficile à produire que les denrées d'origine végétale⁹ » qui peuvent être plus aisément cultivées de façon intensive (on connaît aujourd'hui le désastre de ce rève agronomique).

De façon plus contemporaine, la dénonciation des traitements infligés aux animaux au sein des élevages et des abattoirs de masse peut être parfois le fait d'écrivains comme Jonathan Safran Foer optant pour un végétarisme éthique. Certains d'entre eux, en outre très méfiants envers un humanisme qu'ils envisagent comme une forme d'anthropocentrisme, sont liés à des associations antispécistes, tels Vincent Message et Jean-Baptiste Del Amo.

Le paysage de l'engagement politique des auteurs évolue donc et se complexifie ; il reste que, du XIX^e siècle à aujourd'hui, certains traits sont devenus, quelle que soit l'appartenance politique des uns et des autres, des passages obligés des descriptions. La violence inhérente à l'objectalisation des vies animales *et* à la mécanisation des gestes humains se retrouve constamment – elle est particulièrement bien restituée dans le film *Entrée du personnel* de Manuela Frésil (2011), où les employés répètent à vide les mouvements qu'ils ne cessent de faire quotidiennement pour en évoquer l'intériorisation. Ces deux faces d'une même médaille *humanimale* ne sont pas perceptibles par tous : déni ou aveuglement, Jurgis, dans *La Jungle*, bien content « de ne pas être né porc¹⁰ », passe, lors de sa visite guidée au sein des abattoirs de Chicago, à côté des enjeux sociaux de la violence infligée aux bêtes, et se trouve fasciné par la rationalité fordiste des abattoirs – une rationalité qui finira par avoir raison de lui.

Visite littéraire des abattoirs : contre l'invisibilisation et le secret

La première visite d'un élevage, d'un abattoir ou d'un clos intensifs marque bien des écrivains, de Théophile Gauthier qui, on l'a vu, joue les amateurs de sensations fortes, à Georges Duhamel, Jean-Baptiste Del Amo ou Isabelle Sorente, qui ont souvent expliqué le bouleversement radical de cette découverte du bas-côté de notre monde, jouant sur le long terme de leur existence personnelle. Duhamel, qui fut pourtant médecin aide-major volontaire pendant la guerre de 1914-1918, écrit ainsi, plus d'une décennie plus tard :

Je suis en proie à Chicago comme à une maladie grave. Malgré toutes les fatigues, toutes les douleurs, toutes les inquiétudes, j'avais toujours sauvé, comme un humble et cher trésor, la joie de vivre. Je ne suis pas sûr, désormais, de ne pas trouver à toute joie un arrière-goût d'abattoir¹¹.

Même dans le cadre d'une visite contrôlée et guidée, comme c'est le cas chez Duhamel ou Sinclair, la puissance du réel vient, de façon systématique, aiguiller l'écriture vers une série de *topoi* que l'on retrouve dans la quasi-totalité des œuvres que j'ai pu étudier. Depuis qu'élevages et abattoirs industriels ont été relégués aux marges des cités, cette visite constitue ainsi un lieu commun, souvent liminaire, du *corpus* considéré. Cette description récurrente permet en effet de redonner un accès à la perception de la souffrance et de la mort animales, qui était une donnée quotidienne des villes et des campagnes avant le XIX^e siècle. L'une des façons d'en rendre compte, conformément aux codes d'une motivation littéraire réaliste retravaillée par les uns et les autres, est de commencer la visite, narrative et lectoriale, par l'extérieur (à travers un personnage ou une focalisation externe), puis de faire entrer un personnage au cœur du lieu. Le « guide » est alors un novice faisant fonction de « porte-regard¹² », puisqu'il n'a pas encore les sens accoutumés au spectacle qu'il découvre (c'est le cas de Jurgis dans *La Jungle*, du narrateur dans *Scènes de la vie future*, de François dans *Les Liens du sang* d'Errol Henrot), ou un employé profondément troublé par son travail, comme Camélia dans *180 Jours* d'Isabelle Sorente ou Étienne dans *La Part animale* d'Yves Bichet¹³. Jean-Baptiste Del Amo, Roland Buti, Beat Sterchi, Tristan Egolf, Sylvain Tesson ou Joël Egloff¹⁴ nous font, eux aussi, accéder à l'ancre de l'abattoir via un regard subitement dessillé, un coup d'œil blasé ou au contraire la perception de sa propre mort : directeur d'un élevage, employé épuisé, animal affolé et souffrant.

Le choc de la première entrée dans l'élevage intensif ou l'abattoir permet de rendre compte littérairement d'une effraction physique et affective. Les cris, les exhalaisons, la peur sont tels que, chez Döblin, la mort en devient « métaphysique¹⁵ », et chez Duhamel, *hybris* et infernale Babel : « Les bâtiments incohérents. Les ascenseurs et, tout à coup, derrière une porte peinte en rouge, le cri ! Le cri des bêtes ! [...] Il remplit maintenant l'univers jusqu'au bord¹⁶. » Vue, odorat et ouïe constituent des marqueurs sensoriels forts de la visite, et viennent contrer l'extraterritorialisation des élevages et des abattoirs hors de la sphère urbaine.

En effet, de Napoléon qui fait de la banlieue « non plus seulement la limite de la ville, mais la limite entre le mort et le vif¹⁷ » à la démultiplication des abattoirs « hors barrières » tout au long du XIX^e siècle ; de la création de véritables sous-cités autonomisées au sein de la ville à la transformation d'une région entière en « immense atelier de production de lait et de viande¹⁸ » dans les années 1960, le mouvement historique allie gigantisme croissant des élevages ou des abattoirs et mise au secret. Cette gradation toujours plus forte vers l'invisibilité – Biberkopf chez Döblin tombe par hasard sur les abattoirs de Berlin – a été juridiquement préparée ou actée par bien des articles de loi. Muriel Pic rappelle ainsi que, à Paris, qui relève de la préfecture de la Seine, « les prises de vue sont

interdites » : pour *Le Sang des bêtes* (film documentaire sorti en 1948), Georges Franju aurait donc dû obtenir une « double autorisation¹⁹ » pour filmer, à l'extérieur comme à l'intérieur, les abattoirs de Vaugirard et de la Villette – il n'en obtint aucune mais filma quand même...

Pour le public non spécialisé en droit (dont l'auteur de cet article fait partie), la loi Grammont de 1850 constitue un symbole et un symptôme. On sait en effet qu'elle vise autant à soustraire la maltraitance envers les bêtes de la sphère de la visibilité qu'à la condamner, puisqu'elle punit « ceux qui auront exercé publiquement et abusivement de mauvais traitements envers les animaux domestiques ». L'objectif moral – légitime même si incomplet puisqu'il ne fait que déplacer géographiquement le problème – était de protéger les humains d'une accoutumance à l'extrême violence, et notamment les « classes laborieuses », toujours susceptibles de devenir « dangereuses » (Louis Chevalier). De nos jours, il n'est pas certain que la visite guidée relatée dans l'incipit de *La Jungle* de Sinclair ou dans le déroulement effarant du chapitre « Royaume de la mort » de *Scènes de la vie future* de Duhamel soit encore proposée par les entrepreneurs du marché de la « bidoche²⁰ ».

Un non-lieu en droit pénal, qui renvoie à l'abandon d'une action judiciaire en cours de procédure, a une signification précise et des raisons justifiées. À l'inverse, la dissimulation des élevages industriels (omniprésents en Bretagne ou en Espagne mais fondus dans le paysage), voire leur escamotage, relève d'une interprétation métaphorique du « non-lieu » : « La porcherie ne figurait pas dans la mémoire du GPS, ni le lieu-dit La Source, où personne n'habitait plus. *Sauf les porcs*²¹. » Ce qui est alors émis est un « circulez, il n'y a rien à voir », et le non-lieu métaphorique devient une zone de non-droit bien réelle pour les bêtes comme pour les humains. On comprend que les associations de défense des animaux, comme L214 Éthique et Animaux, soient obligées d'en passer par un détournement de la loi et par une prise d'images illégales pour contrer ce processus d'invisibilisation des pratiques qui sont souvent loin de répondre aux critères juridiques d'élevage et d'abattage. Côté humain, un des employés filmés dans *Entrée du personnel* explique devant la caméra de Manuela Frésil qu'ils sont tenus de ne pas révéler les secrets de l'entreprise et qu'aucun double du contrat ne leur est remis, alors même que les cadences augmentent de façon invivable. Quant à Tristan Egolf dans *Le Seigneur des porcheries*, il explique que, « pour des raisons obscures, une législation distincte et différente s'appliquait aux usines de volailles, si bien que les employés des salles d'abattage [...] avaient été dispensés du droit [aux] répités réglementaires » accordés aux employés de l'industrie bovine : le doyen de la salle d'abattage, en proie à une « anesthésie chimique » due aux émanations des échaudoirs de la salle d'abattage, est ainsi appelé le « Zombie », puisqu'« il avait tout d'un mort²² ».

La démesure du non-lieu, entre l'abstraction mathématique et la matérialité organique

Cette mise à l'écart n'est pas due uniquement à la volonté de masquer la réalité de l'élevage et de l'abattage de masse, qui oscille entre pratique honteuse et pratique illégale. Elle renvoie au progressif empiètement du territoire des vivants, d'une part, par des pratiques perçues comme de moins en moins légitimes, d'autre part, par une évolution vers une démesure exponentielle, se heurtant à l'impossible dilatation des centres-villes. De nombreux écrivains, notamment ceux pour lesquels le motif relève de la critique sociale, comme Sinclair, Duhamel, Döblin ou Bonneff, mettent en relief une spatialisation monstrueuse, hors normes humaines (au sens où Maurice Merleau-Ponty écrivait que notre « corps est le mesurant des choses²³ »), et une surpopulation animale littéralement inimaginable. Cette monstruosité de l'industrie agroalimentaire pose un véritable défi aux écrivains quant à la possibilité de sa ressaisie par le langage. Le *topos* de la visite est dès lors très souvent précédé ou accompagné d'un recours aux chiffres, qui prennent le relais des mots pour évoquer conjointement l'irreprésentable – la géographie infernale des lieux – et l'impensable – la transformation de vivants animés en choses comptables, et uniquement comptables. Chez Döblin, ainsi, l'insistance, en *incipit* du premier des deux chapitres qui traitent de l'élevage industriel, sur les ramifications urbaines et sur le gigantisme des chiffres, finit par créer un effet d'incompréhension :

Les abattoirs de Berlin. Au nord-est de la ville depuis l'Eldenaer Straße via la Thaerstraße via la Landsberger Allee jusqu'à la Cotheniusstraße le long du chemin de fer de ceinture s'étendent les bâtiments, les halles et les bouvrils des Parcs et abattoirs.

Ils recouvrent une surface de 47,88 ha, soit 187,50 arpents, sans les bâtiments situés derrière la Landsberger Allee tout cela a englouti 27083 492 marks [...] ²⁴.

Bonneff, Sinclair et Duhamel mettent, eux aussi, l'accent sur l'arrivée dans une ville à part entière, cité aux règles sidérantes qui nervure le monde ordinaire et happe le personnage : « C'est une ville dans la ville, un monde au sein d'un monde, le sanctuaire de l'humanité carnivore, le royaume de la mort scientifique ²⁵. »

L'implacable rationalité capitaliste (« omnipotente porcocratie ²⁶ » américaine chez Duhamel) est donc objectivée hors affect par les chiffres et la logique mathématique : « Mouvements sur le marché à bestiaux : cochons 11 543, bœufs 2 016, veaux 1 920, moutons 4 450 ²⁷. » Cependant, cette aseptisation apparente est en permanence abrasée par une souillure extrême, celle du sang et des carcasses brûlées chez Tristan Egolf, celle de l'excrément chez de très nombreux auteurs : « Les hommes mènent

contre la merde un combat chaque jour renouvelé²⁸. » Jean-Baptiste Del Amo dialogue implicitement avec le documentaire onirique *Cochon qui s'en dédit*, réalisé par Jean-Louis Le Tacon en 1979, film où l'hyper-réalisme se conjugue au fantastique pour rendre compte de l'incomposibilité structurelle de la vie (humaine, animale) et de la surenchère normative européenne, qui engendre *de facto* la mécanisation de la première et, moins paradoxalement qu'il n'y paraît, la sortie de la loi (juridique, morale ou sociale). Même les travailleurs, fussent-ils les propriétaires dans le roman de Del Amo, retiennent leur souffle avant d'entrer dans l'arène :

Derrière les lourdes portes, un concert de cris qui semblent n'en former qu'un, une plainte aiguë et discordante, portée par une voix unique, celle d'un animal mythologique [...]; une odeur de pissat et de matières fécales, de sueur animale, de céréales liquéfiées par les sucs salivaires, aigre comme une bile vomie par la porcherie dans le matin blême²⁹.

La description réalise la transformation de l'impossible en possible, celle de la souffrance absolue d'un animé singulier en masse abjecte. L'élevage industriel oscille donc entre l'emballement des normes et le flou juridique, entre l'extraterritorialité sociale et une paradoxale figuration, au croisement du mathématique et de l'apocalyptique. Mais cet espace dont on veut faire un non-lieu ou un hors-lieu finit toujours par *déborder*, par quitter les bords où il est assigné, pour redevenir un « lieu » (au sens où on parle des « lieux » pour désigner les toilettes). L'organique fait retour pour confronter la dérégulation, verso de la médaille « hyper-régulation », à ses conséquences. Bien avant Jean-Baptiste Del Amo ou Jean-Louis Le Tacon, Léon Bonneff dépeignait Aubervilliers au début du xx^e siècle comme une ville devenue inhabitable par des humains qui luttent au quotidien pour leur survie, et qui apparaît avant tout, dès l'*incipit* du roman, comme le réceptacle à la fois machinique et organique de la vidange, du rebut et du déchet :

Dans la banlieue nord de Paris, il y a une ville terrible et charmante. En elle confluent les déchets, les résidus, les immondices sans nom que produit la vie d'une capitale. Là vont les bêtes crevées, les animaux de boucherie que les vétérinaires refusent à la consommation, les chevaux qui meurent à la peine sur la voie publique ; là, par barriques chaudes et fumantes, va le sang des abattoirs, vont les vidanges³⁰.

Ville-déversoir (du ventre de Paris) ou ville-réservoir (de viande et de main-d'œuvre), l'envers de la capitale se découvre progressivement hors code, hors Code. Le quidam n'ayant aucune raison de se rendre dans ces marges et d'y exercer une surveillance même diffuse, les lois n'y sont plus

celles du Droit et encore moins celles de la Loi morale (pensons aux commandements, dans la Torah, du repos shabbatique pour l'animal, de nourrir ce dernier avant soi ou d'aider à soulager sa charge si elle est trop lourde³¹). Souhaiterait-il, ce quidam, s'y rendre, qu'il se heurterait vite à la loi mercantile du secret professionnel mis en relief par Isabelle Sorente dans *180 Jours*, à moins bien sûr, on l'a vu, de s'intégrer dans le cadre d'une visite guidée, ou d'y être lui-même employé.

Toujours prêts à déborder, ces « royaumes de la mort », pour reprendre l'expression de Duhamel, incluent en eux leur propre annihilation et deviennent rapidement incontrôlables. Le *topos* de la désintégration de l'élevage ou de l'abattoir se retrouve dès lors dans de très nombreuses œuvres, comme un fantasme de revanche apocalyptique ou la prophétisation d'un effondrement sur lui-même de cet emblème du capitalisme à outrance qu'est l'enfer de l'élevage massif. Le *topos* se décline en envahissement infernal par les rats et la merde chez Manuela Frésil ou Jean-Baptiste Del Amo, avec la crainte récurrente de tomber dans « la fosse à purin, immobile, toxique et noire³² », crainte sociale réelle représentée par nombre d'auteurs ; en incendie dans *Le Seigneur des porcheries* de Tristan Egolf et *La Part animale* d'Yves Bichet ; en déluge dans *Le Milieu de l'horizon* de Roland Buti ; en pollution mortifère dans *L'Étourdissement* de Joël Egloff ; en révolution chez Upton Sinclair ; en émeute chez Tristan Egolf ; en suicide dans « Les Porcs » de Sylvain Tesson ; en transformation finale de l'ouvrier en viande dépecée chez Roald Dahl³³ ou Joël Egloff...

L'agroalimentaire, une atteinte à la langue : justice et justesse de la littérature

L'ensemble des œuvres abordées insistent sur un dévoiement du droit qui ne correspond pas simplement à une volonté de masquer la violence, mais qui est inscrite dans la structure même, oxymorique, d'un *élevage* dont on peut se demander comment il peut être *industriel*. Dans le cadre des rapports entre littérature et droit, l'industrie agroalimentaire pose en outre une question particulière : celle d'un dévoiement du langage. L'outrage physique, qui plus est celé, est tel qu'il en devient outrage éthique et linguistique. En effet, les nomenclatures industrielles portent atteinte au langage et au vivant à trois niveaux, dans une conjonction qui, loin d'être factuelle, factice ou innocente, s'avère d'ordre structurel et stratégique. De fait, cette atteinte touche le langage qui, retourné ou inversé, se rapproche davantage d'une novlangue que d'une langue vive ; les humains transformés en « automates vides » incapables de « reconnaître la lumière du jour³⁴ » ; l'animal enfin qui, dénommé (mal nommé et maudit) perd ce qui constitue sa spécificité absolue, radicale, étymologique, à

savoir l'*animation*, le souffle vital, la mobilité. Cette triple attaque fait ricochet avec une force destructrice sur la littérature, art du mot juste et précis, art de doubles sens qui enrichissent au lieu d'assécher, art d'une narration qui se nourrit de la bifurcation, du détour ou au contraire de la fulgurance vitale, et non de la mécanique huilée à la graisse de porc de l'hypercapitalisme.

Les écrivains qui se confrontent à l'enfer agroalimentaire ne cherchent pas simplement à en dénoncer l'horreur ou à rétablir une vérité masquée par la délocalisation ou par une savante rhétorique. Plus profondément, ils souhaitent rendre aux animaux ce qui leur a été ôté et qu'ils partagent avec les humains, certes sous d'autres modes, cette animation qui fait d'eux des êtres qui ont besoin d'air, de place, de motion et d'émotion. La vive étymologie du mot « animal » doit nous aider à comprendre le lien entre justice et justesse. Le droit définit des termes qui instituent un réel commun, établissent les interdits, expliquent comment régler et réguler les *dissensus* : une loi, un décret, un arrêté, un Code sont d'abord et avant tout des œuvres qui activent la langue à un moment donné de la situation historique et sociale. Dès lors, les spécialistes du langage juste sont, d'une part, les juristes, qui en l'occurrence ont relié l'animal à la sensibilité, d'autre part, les écrivains. À l'instar d'autres littératures du trauma collectif et d'univers concentrationnaires (cette jonction ne signifiant en aucune manière confusion entre eux³⁵), le récit de fiction agroalimentaire revient sans relâche sur les distorsions que l'industrie fait subir aux mots et sur les impératifs contradictoires qui mettent en relief l'éclatement interne des normes évoqué plus haut.

Olivia Rosenthal, ainsi, ironise, en adoptant un ton plat, neutre et objectif, sur les nomenclatures qui font de la caudectomie une « intervention » qui « participe à ce qu'on appelle les "soins des porcelets" » ; sur les « truies gravides », qui doivent être « placées dans des loges de mise bas, dont les dimensions devront être suffisantes pour que les porcelets puissent être allaités sans difficulté » (il suffit d'avoir vu une seule de ces loges pour savoir qu'il s'agit là d'un enfer matérialisé) ; sur l'attache des porcs qui « ne doit pas les blesser et doit être inspectée régulièrement et ajustée si nécessaire *pour qu'ils se sentent bien* [...] Elle doit être conçue pour éviter, *dans la mesure du possible*, tout risque de strangulation et de blessure³⁶. » Au moment même où elle est énoncée, la règle contient par son objectif antinomique l'évidence de son inanité, par sa modalisation concomitante la possibilité même de son infraction³⁷. Chez Isabelle Sorente, selon le directeur de l'élevage de « porcs charcutiers » dont les « yeux noirs » ont « quelque chose de passionné qui sembl[e] contredire la rigueur de ses schémas », le « process » est la durée allant de la « conception » à l'« embarquement » pour abattage : « 110 kilos = 180 jours = produit fini³⁸ ». Au contraire, selon le chef d'élevage traumatisé par son travail d'inséminateur, le « process » relève d'une atteinte à la notion

même de vie. L'insémination devient, d'un point de vue métaphysique ou existentiel, plus insupportable que l'abattage à la chaîne : « Je trouve ça pire de leur donner la vie, parce qu'ici [...], dès que c'est conçu, c'est mort³⁹. » Cette surimpression principielle de la conception et de la mort, qui vient contrecarrer l'ouverture du temps de la vie, constitue une *hybris* majeure de l'industrie agroalimentaire.

Celle-ci déloge aussi la langue de ses fonctions essentielles : émettre des sens complexes, rendre compte des communications et des entrelacs entre les vivants, raccorder l'humanité au monde, coller avec la justice. On comprend que la littérature se tourne aujourd'hui vers le droit comme ressource légitime de sa réflexion, et lui indique en retour comment puiser en elle des modes diversifiés de réparation du langage et de la vie.

Notes

- 1 Pour un aperçu jubilatoire des malentendus sur les « biens meubles », voir F. Wolff, « Le bêtisier animaliste », *Artpress2*, n° 48, mai 2018, p. 102-106.
- 2 Voir E. Coccia, *La vie des plantes. Une métaphysique du mélange*, Paris, Payot et Rivages, 2016.
- 3 C. Pelluchon, « La cause animale est la cause de l'humanité », *Libération*, 6 janvier 2017.
- 4 Voir A. Simon, « Creuser la terre, creuser la langue. Zoopoétique de la vermine », *Communications*, n° 105, « Vivants sous terre », sous la dir. de M. Peyrière, à paraître en 2019.
- 5 Pour une mise au point sur ce champ interdisciplinaire émergent, voir A. Simon, « Animaux, animots : "ce n'est pas une image !" Zoopoétique et littérature », entretien avec D. Bertrand et R. Horrein, dans D. Bertrand et M. Costantini (eds), *La parole aux animaux. Conditions d'extension de l'énonciation*, Fabula, avril 2018 (actes de la journée d'étude du 27 janvier 2017, organisée à Paris par le Groupe d'activités sémiotiques de l'université Paris 8) : fabula.org/colloques/sommaire5363.php (consulté en sept. 2018); voir aussi le numéro thématique « Zoopoétique. Des animaux en littérature de langue française (XX^e-XXI^e siècles) », *Revue des sciences humaines*, sous la dir. d'A. Benhaïm et A. Simon, n° 328, décembre 2017.
- 6 T. Gautier, « Voyage hors barrières », chap. « Montfaucon », dans *Zigzags*, Paris, Victor Magen, 1845, p. 308, en ligne : gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1070830/f305.image (consulté en sept. 2018).
- 7 Voir L. Fedi, « Pitié pour les animaux : une leçon de morale laïque et ses antécédents philosophiques », *Romantisme*, n° 142, 2008/4, p. 25-40.
- 8 L. Bonneff, *Aubervilliers*, Talence, L'Arbre vengeur, 2015 [1914], p. 30.
- 9 U. Sinclair, *La Jungle*, trad. par A. Jayez et G. Dallez, Montréal, Mémoire du livre, 2003 [1906], p. 520-522.
- 10 *Ibid.*, p. 58.
- 11 G. Duhamel, *Scènes de la vie future*, Paris, Arthème Fayard et Cie, 1934 [1930], p. 68.
- 12 Voir P. Hamon, *Le personnel du roman. Le système des personnages dans « Les Rougon-Macquart » d'Émile Zola*, 2^e éd. corr., Genève, Droz, 1998.

- 13 Voir U. Sinclair, *La Jungle*, op. cit. ; G. Duhamel, *Scènes de la vie future*, op. cit. ; E. Henrot, *Les Liens du sang*, Paris, Le Dilettante, 2017 ; I. Sorente, *180 Jours*, Paris, J.-C. Lattès, 2013 ; Y. Bichet, *La Part animale*, Paris, Gallimard, 1994, p. 13 et suiv.
- 14 Voir J.-B. Del Amo, *Règne animal*, Paris, Gallimard, 2016 ; R. Buti, *Le Milieu de l'horizon*, Genève, Zoé, 2013 ; B. Sterchi, *La Vache*, trad. par G. Musy, Genève, Zoé, 1987 [1983] ; T. Egolf, *Le Seigneur des porcheries. Le temps venu de tuer le veau gras et d'armer les justes*, trad. par R. Lambrechts, Paris, Gallimard, 1998 ; S. Tesson, *Les Porcs*, dans *Une vie à coucher dehors. Nouvelles*, Paris, Gallimard, 2009 ; J. Egloff, *L'Étourdissement*, Paris, Buchet-Chastel, 2004.
- 15 A. Döblin, *Berlin Alexanderplatz. Histoire de Franz Biberkopf*, trad. par O. Le Lay, Paris, Gallimard, 2009 [1929], p. 190.
- 16 G. Duhamel, *Scènes de la vie future*, op. cit., p. 64.
- 17 M. Pic, *En regardant le sang des bêtes*, suivi de *Notes sur le montage documentaire*, Lyon, Trente-trois morceaux, 2017, p. 16.
- 18 Propos d'Edgar Pisani, alors ministre de l'Agriculture, dans *La Croix* en 1965.
- 19 M. Pic, *En regardant le sang des bêtes*, op. cit., p. 44.
- 20 F. Nicolino, *Bidoche. L'industrie de la viande menace le monde*, Paris, Les liens qui libèrent, 2009.
- 21 I. Sorente, *180 Jours*, op. cit., p. 53.
- 22 T. Egolf, *Le Seigneur des porcheries*, op. cit., p. 216-217.
- 23 M. Merleau-Ponty, *Le visible et l'invisible*, suivi de *Notes de travail*, Paris, Gallimard, 1964, p. 199.
- 24 A. Döblin, *Berlin Alexanderplatz*, op. cit., p. 185.
- 25 G. Duhamel, *Scènes de la vie future*, op. cit., p. 60.
- 26 *Ibid.*, p. 63.
- 27 A. Döblin, *Berlin Alexanderplatz*, op. cit., p. 199.
- 28 J.-B. Del Amo, *Règne animal*, op. cit., p. 253.
- 29 *Ibid.*, p. 232.
- 30 L. Bonneff, *Aubervilliers*, op. cit., p. 23.
- 31 L. Fedi, « Pitié pour les animaux », art. cité, p. 26.
- 32 J.-B. Del Amo, *Règne animal*, op. cit., p. 234. « La porcherie n'est plus le territoire des hommes ni même celui des porcs, mais le leur » (*ibid.*, p. 251).
- 33 R. Dahl, « Cochon », dans *Kiss Kiss*, trad. par E. Gaspar, Paris, Gallimard, 1962 [1960], p. 238-267.
- 34 T. Egolf, *Le Seigneur des porcheries*, op. cit., p. 217. « On dégobillait et on n'en parlait plus » (*ibid.*, p. 234).
- 35 Voir A. Simon, s.v. « Animal : élevage industriel », dans L. Jurgenson et P. Mesnard (eds), *Encyclopédie critique du témoignage et de la mémoire*, 16 décembre 2015, en ligne : memories-testimony.com/notice-courte/animal-elevage-industriel (consulté en sept. 2018).
- 36 O. Rosenthal, *Que font les rennes après Noël?*, Paris, Verticales, 2010, respectivement p. 182, p. 180, p. 179 ; je souligne.
- 37 Pour un développement, voir A. Simon, « Hommes et bêtes à vif : trouble dans la domestication et littérature contemporaine », dans A. François et F. Worms (eds), *Le moment du vivant. Colloque de Cerisy*, Paris, PUF, 2016 (actes du colloque des 16-23 août 2012), p. 415-434.
- 38 I. Sorente, *180 Jours*, op. cit., p. 56-57.
- 39 *Ibid.*, p. 151.